DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-205

<u>A R R E T E</u>

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2, Vu la demande de la CCHF 468, rue de la Couronne de Bierne 59380 BERGUES, afin de garantir le bon déroulement des travaux de marquage rue du 8 mai 1945 à Wormhout,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit rue du 8 mai 1945, depuis le rond-point de la rue d'Herzeele, sur une longueur de 50 m le long de la propriété de l'imeuble le Must, et ce, **un jour entre les 12 et 30 septembre 2022 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par la CCHF.

<u>ARTICLE 3</u>: Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par la CCHF et prendront fin lors de son retrait.

<u>ARTICLE 4</u> : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté sera publié puis transmis à la CCHF et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 9 septembre 2022 Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 9/09/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS